

REUNION DU 23 NOVEMBRE 2012

Le Conseil municipal de SENNELY, s'est réuni le vendredi 23 novembre 2012
sous la présidence de Monsieur Pierre HENRY, maire.

PRESENTS: MM. MORAND, BOUQUIN, FORTON, PERRUCHE, DECHERF, ORLAND, BERRUÉ

ABSENTS EXCUSÉS : MM. MARTIN, LEFEBVRE, LABBÉ, DE DREUZY, RECLÉ

ABSENT : M. TERENCE

Monsieur DE DREUZY a donné pouvoir à Monsieur HENRY
Monsieur LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur BOUQUIN
Madame LABBÉ a donné pouvoir à Monsieur MORAND
Madame RECLÉ a donné pouvoir à Madame ORLAND
Madame MARTIN a donné pouvoir à Monsieur DECHERF

Au cours de sa séance, le Conseil :

APPROUVE à 11 voix pour et 2 voix contre le versement de l'indemnité de déplacement pour le chef de la fanfare ;

ADOPTE les taux de promotion avancement de grade pour l'année 2013 ;

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises dressé par la société HYDROSCOP pour la 4^{ème} tranche bis et AUTORISE Monsieur le Maire à demander la DETR pour 2013

ADOPTE les nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

ADOPTE le règlement pour le service d'assainissement collectif ;

APPROUVE à l'unanimité le rapport en date du 13 novembre 2012 complétant celui du 02 octobre 2012 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de commune du canton de la Ferté St Aubin;

DECIDE la reconduction du versement de l'indemnité de conseil du receveur municipal au taux de 100%, compte tenu des dépenses budgétaires de la commune ;

APPROUVE la décision modificative sur le budget communal 2012 ;

Monsieur le Maire informe les membres du conseil :

- Qu'il y a lieu d'effectuer un renforcement du réseau d'eaux pluviales rue de la Rigolerie. Un devis a été réalisé par l'entreprise Sologne Entretien, il s'élève à 3 145 € HT.

- L'entreprise GOUGEON « horlogerie d'édifices » est intervenue sur l'église pour un défaut sur le mécanisme enclenchant la sonnerie des heures. Lors de cette intervention il a été constaté une panne du moteur de mise en volée de la grosse cloche. Un devis d'un montant de 2 652 € HT a été établi incluant le changement du moteur de la petite cloche en option afin de limiter les coûts d'intervention.

- Suite au passage du jury départemental du comité de fleurissement, notre commune se voit attribuer le panneau « Village Fleuri du Loiret ». Ce panneau sera remis officiellement lors de la remise des prix le 12 mars 2013.

- Monsieur DECHERF souhaiterait que la commune fasse établir un devis pour la réalisation d'un chemin piétonnier entre le cimetière et l'étang de Villechaume afin de permettre aux sennelysiens de pouvoir se rendre à l'étang à pieds en toute sécurité.